

PORTO-NOVO, LE 10 OCTOBRE 1960

PG/MO.

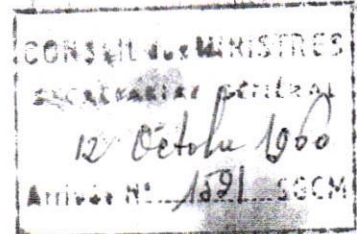
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

DECRET DU PREMIER MINISTRE.

N° 275/PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE,



VU la loi du 15 Février 1959, portant constitution du Dahomey ;
VU la loi n°59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS.

CHRONO I
JORD. I
PRESIDENCE 15
MI. 5
FP. 3
MF. 5
CD. I
CP. I
SOR I
NO/RADIO 2
INTERESSE I
SP. BEMBEREKE I
MAC I
ARCHIVES. 3
DP. 3

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. MAMADOU Saliou Commis expéditionnaire Adjoint 3ème échelon du Corps Local, Adjoint au Sous-Préfet de BEMBEREKE est chargé de l'arrondissement de SINENDE, cumulativement avec ses actuelles Fonctions.

ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. Maga
H. MAGA.

M. AROUNA.